

Droits et devoirs du collège des Safrières

subordonné au règlement général de discipline scolaire de l'éorén

Adopté lors de l'ASC du 23 mai 2017

	Espace classe	Couloirs et toilettes	Espace cour
Mes droits	J'ai le droit de travailler dans un climat agréable	<p>J'ai le droit :</p> <ul style="list-style-type: none"> de travailler dans une école propre et agréable. d'être protégé(e) et d'être en sécurité dans l'école. d'aller aux toilettes lors des récréations. 	<p>J'ai le droit :</p> <ul style="list-style-type: none"> de jouer en toute sécurité. de jouer dans une cour propre. de jouer avec les jeux à disposition lorsque le sol est sec. d'accéder à la zone herbeuse lorsque le panneau est vert. d'utiliser les aires de jeu selon le plan affiché à l'entrée des collèges.
Mes devoirs	J'ai le devoir de respecter les règles de vie de la classe.	<p>J'ai le devoir :</p> <ul style="list-style-type: none"> de respecter le travail du concierge. de me déplacer en marchant calmement. de m'adresser aux autres respectueusement. de sortir lors des récréations. 	<p>J'ai le devoir :</p> <ul style="list-style-type: none"> de respecter les limites de la cour. de respecter le rituel d'entrée. de respecter les tournus des zones de jeu. de ne pas apporter d'objets dangereux. de mettre mes déchets dans la poubelle.



Lorsque je respecte les règles, je contribue à un climat de collège agréable.



Lorsque je ne respecte pas les règles :

- Je suis averti oralement.
- Je suis mis à l'écart
- L'enseignant titulaire est averti et peut appliquer le règlement éorén article 17 et 18.



Dans le périmètre scolaire, les appareils électroniques sont éteints. En cas de perte et de vol, l'école décline toute responsabilité.



Les trottinettes sont accrochées avec un cadenas, à l'endroit prévu à cet effet. En cas de perte et de vol, l'école décline toute responsabilité.